

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION / MEDIATION / EDUCATION

Procès-verbal N°8
Réunion du jeudi 20 mars 2025



Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Martine PASDELOUP, Marie-Thérèse POLICON, MM. Rodolphe MILLET, Jacques LEGUYADER
Michel COUFFIN, Bernard ROCHETTE

Assiste : M. Fred GALLONDE (CDA)

MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :
Les convocations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :

1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHES SENSIBLES

N°28406466 - VILLENEUVOISE ANTILLAISE / FRESNES AAS - Match de championnat Anciens / D2-A – (Match reporté à une date ultérieure - jusqu'à nouvel ordre)

RAPPEL !!

Reprise dossier d'organisation du match sensible

La commission reste toujours en attente des informations sollicitées lors de la réunion du 27 février 2025, à savoir :

- L'adresse du stade
- Dates de disponibilités des installations

A titre d'information

Rencontre Anciens / D2 - A à la charge du club de VILLENEUVOISE ANTILLAISE : Arbitre principal, Deux arbitres Assistants, un délégué et un réfèrent CDPME

Match classé sensible.

N° 29705008 – VITRY CA 1 / SUCY FC 1 U18 D1 du 16/03/2025 – (Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de Sucy FC.

Réception :

Pour le club VITRY CA

M. FOPIANNI J.J. - Président du club

Pour le club de SUCY FC

M. GEORGES L. - Président du club

M. FONDELLOT D. – Educateur – Responsable catégorie

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

À la suite des échanges avec les représentants des clubs et les membres de la commission, **le club doit confirmer l'adresse des installations et dates de disponibilités.**

La commission **demande au club de VITRY CA de proposer, dans les meilleurs délais, des installations sportives pouvant accueillir cette rencontre,**

A titre d'information

Rencontre U18 D1 :

A la charge du club de VITRY CA : Arbitre principal,

A la charge du club de SUCY FC : Deux arbitres Assistants, un délégué et un réfèrent CDPME

Match classé sensible.

N° 28266966 – CHOISY LE ROI AS 1 / US IVRY FOOTBALL 1 U16 D1 du 16/03/2025 – (Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de Choisy AS.

Réception :

Pour le club CHOISY AS

M HADDAR Y – Réfèrent sécurité

Pour le club de IVRY US

M. HAMZA M. - Réfèrent sécurité

M. MULLER P. – Responsables des Educateurs du club

M. MEKADDEM B. - Educateur – Responsable catégorie

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

À la suite des échanges avec les représentants des clubs et les membres de la commission, *il est défini l'organisation de cette rencontre.*

La commission **transmet le dossier à la CDA et Commission des délégués pour désignations**

A titre d'information

Rencontre U16 D1

A la charge du club de CHOISY AS : Arbitre principal, Deux arbitres Assistants, un délégué et un réfèrent CDPME

Match classé sensible.

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation